

## Modalités de réouverture

### Protocole d'accueil

Il répond aux prescriptions sanitaires émises par les autorités et repose sur 5 principes généraux :

- **Le maintien de la distanciation physique** (1m entre chaque personne aux abords et dans l'école, récréation, couloirs, préau, cantine, sanitaires ...)
- **L'application des gestes barrières** (lavage régulier des mains, gel hydro-alcoolique sous contrôle d'un adulte si l'enfant n'a pas la possibilité de se laver les mains, port du masque obligatoire par les adultes quand la distanciation ne peut être respectée, masque FFP1 à disposition pour les élèves qui présenteraient des symptômes, ventilation des classes et autres locaux...)
- **La limitation du brassage des élèves** (aucun groupe-classe ne doit se rencontrer dans un même espace car si 1 cas est avéré, la classe sera fermée mais pas l'école, marquage au sol pour les entrées et sorties, marquage au sol pour le passage aux toilettes, un espace sanitaire dédié par classe, mise en place d'un espace de 2m/2m par élève dans la cour de récréation...)
- **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériel quotidiennement**
- **Désinfection des sanitaires après chaque utilisation**
- **L'information, la communication et la formation** (information des parents concernant les modalités d'accueil, la procédure de gestion d'un cas suspect, leur rôle actif dans le respect des gestes barrières, formation des personnels et information des élèves sur les gestes barrières, la distanciation physique, l'hygiène des mains.)

Les modalités détaillées ci-dessous ont été définies avec la mairie dans un seul et même objectif : le respect de ce protocole afin que le risque de transmission du virus soit le plus faible possible pour les élèves et les personnels.

**De ce fait, l'école que nous vous proposons n'est plus l'école d'avant la fermeture et nous comprenons les difficultés d'organisation auxquelles certains d'entre vous vont être confrontés. Nous les subissons également. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.**

### Accueil des élèves

**La reprise de l'école se fera de façon progressive et sur la base du volontariat des familles.**

Les exigences sanitaires étant très importantes, le retour des élèves à l'école se fera par **petits** groupes. Il a été décidé conjointement avec la mairie que l'école maternelle ne reprendrait que le 16/06. Il se pourra donc que dans un premier temps tous les enfants volontaires ne puissent pas être accueillis. Une priorité sera donnée aux élèves de grande section ainsi qu'aux enfants des personnels qui luttent contre la pandémie, aux enfants du personnel de crèche, aux enfants d'enseignants et aux élèves en difficulté. (Voir liste en fin de document)

**A partir du 16/06** : Accueil des élèves les mardis et jeudis :

2 enseignantes et 2 ATSEM.

**Nombre d'élèves par niveau**

PS : 3 élèves maximum

MS : 4 élèves maximum

GS : 5 élèves maximum

Avec un maximum de 10 élèves par jour.

- Les groupes d'élèves seront constitués par les enseignantes et alterneront chaque semaine.
- La première liste des élèves accueillis sera transmise aux parents par l'enseignante de la classe via les boites mail dès le 12 juin.
- La situation sera réévaluée hebdomadairement si nécessaire afin d'accueillir un maximum d'élèves d'ici le 4 juillet.
- Les lundis seront réservés uniquement au travail à distance pour chaque enseignante afin d'assurer la continuité pédagogique de sa classe.
- Les vendredis, afin de ne pas désorganiser l'accueil de l'école élémentaire, les enseignantes continueront à y intervenir.
- Les élèves devront apporter dans leur sac : une gourde d'eau, une trousse avec : 1 crayon gris, une gomme, 12 feutres, 12 crayons de couleurs, une paire de ciseaux.
- Afin de protéger l'ensemble des élèves et du personnel, tout élève ne respectant le protocole sanitaire mis en place ne pourra être accueilli à l'école.

Pour les élèves qui ne reviendront pas à l'école, **l'enseignement à distance se poursuivra selon les mêmes modalités que pendant la période de confinement.**

Les contenus d'enseignement proposés à distance seront les mêmes que ceux abordés en classe.

Cas particulier

Mme Jacquot assurera sa classe uniquement à distance. Ses élèves seront intégrés aux groupes accueillis et ils effectueront le travail fourni par leur enseignante.

## Entrée des élèves

Afin de mieux gérer le flux des élèves et limiter le regroupement des parents au niveau du portail, il est demandé aux parents de veiller à la distanciation physique et au respect des horaires. Un marquage au sol et un sens de circulation seront mis en place par la mairie.

Les élèves devront être accompagnés par un parent et remis aux enseignantes.

**Entrée au petit portail habituel :**

- **8h30 : les 2 groupes**

## Sortie des élèves

**Au petit portail habituel.**

- **16h30 : les 2 groupes**

## Récréation

Les temps de récréation seront inchangés et le personnel de surveillance veillera au respect des consignes de distanciation. Des zones seront marquées au sol : carrés de 2m par 2m et distants de 1.50m. Les zones ont été choisies afin de fournir à chaque enfant une zone ombragée.

Chaque élève pourra apporter dans une boîte fermée des petits jeux individuels qui seront désinfectés par les familles avant et au retour de l'école.

## Sanitaires

Lavage des mains avant d'entrer en classe, en début et en fin de récréation, avant et après le passage aux toilettes et aussi souvent que nécessaire.

### Nettoyage et désinfection des locaux

#### Avant la reprise de l'école

- Nettoyage des classes 1 et 3, salle d'accueil, hall.

#### Nettoyage et désinfection quotidienne par les ATSEM

- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols (sans utiliser d'aspirateur), tables et chaises une fois par jour le soir après la classe.
- Nettoyer et désinfecter chaque jour les zones fréquemment touchées : loquets, interrupteurs, poignées des portes, télécommandes, claviers, souris.

#### Actions complémentaires :

- Vider tous les jours les poubelles.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux
- Afin de limiter les manipulations des poignées les portes des salles de classe resteront ouvertes ainsi que celles des sanitaires.

## Cantine

- Les repas seront préparés par le personnel communal et servis dans la cantine.
- Les classes seront suffisamment espacées les unes des autres.
- 1 service prévu à 11h30.
- Chaque groupe restera sous la surveillance d'un animateur.

## Accueil du matin / garderie du soir

Pas d'accueil mis en place.

## Procédure de gestion d'un cas suspect

### **1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :**

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, ...

#### **Conduite à tenir :**

- Isolement immédiat de l'élève dans le bureau de la directrice. Respect impératif des mesures barrières.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrière.
- Rappel par la directrice de la procédure à suivre par les parents (à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet).
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.
- L'enfant ne pourra revenir en classe qu'après avis médical.

#### **En cas de test positif :**

- Information de la Mairie et des services académiques.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade.
- Fermeture de la classe accueillant l'enfant pour 14 jours.
- Désinfection des locaux.

#### **Préalable à l'envoi d'un élève à l'école**

- Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 (*chez l'élève les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre*) ou dans la famille de l'élève.
- Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

#### **En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.**

- **Les personnels devront procéder de la même manière.**

#### **En cas d'absence d'un enseignant :**

- Les parents seront prévenus le plus rapidement possible (téléphone/ mail).
- L'enfant ne pourra revenir à l'école que si la famille a été tenue informée que l'enseignant absent était remplacé. (*pas d'accueil possible dans une autre classe.*)

#### **Liste personnels prioritaires :**

- **Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés :** hôpitaux, cliniques, soins de suite et de réadaptation (SSR), hospitalisation à domicile (HAD), centres de santé...
- **Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées :** maisons de retraite, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins de longue durée (USLD), foyers autonomie, instituts médico-éducatifs (IME), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisé (FAM), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...
- **Professionnels de santé et médico-sociaux de ville :** médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **Personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance** relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.
- **Personnels participant aux forces de sécurité intérieure :** gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels
- **Personnels chargés de la gestion de l'épidémie** dans les agences régionales de santé ([ARS](#)) et les préfetures, et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- **Personnels de crèche et personnels enseignants**

